



## **Prisonniers palestiniens**

### **Dossier de presse**

- Réactions institutionnelles (Quai d'Orsay, ONU...)
- Communiqués d'organisations/ONG (Addameer, Collectif National, Amnesty International)
- Analyse de Julien Salingue sur les prisonniers palestiniens « Arafat Jaradat, «un martyr qui s'ajoute à une longue liste»?
- Lettre de Patrick Le Hyaric à Catherine Ashton, représentante de l'Union européenne
- Article d'Amira Hass dans "Haaretz" sur la torture dans les prisons israéliennes
- Courrier de Michèle Sibony (UJFP) à la rédaction en chef de France-Inter
- Dans la presse

#### ***Agence Média Palestine***

21 Ter Rue Voltaire

75011 PARIS

[agencemediapalestine@gmail.com](mailto:agencemediapalestine@gmail.com)

**Contact : Imen Habib 06.14.04.11.32**

## Point du Quai d'Orsay sur les prisonniers palestiniens

### Israël - Situation des détenus palestiniens en grève de la faim



Nous sommes très préoccupés par la situation des prisonniers palestiniens en grève de la faim, notamment de ceux placés en détention administrative en Israël et dont l'état de santé s'est dégradé ces derniers jours.

À titre humanitaire, nous appelons les autorités israéliennes à être sensibles au risque d'une issue tragique et à prendre d'urgence les mesures appropriées. Nous avons, à plusieurs reprises et tant à titre national qu'avec nos partenaires européens, appelé les autorités israéliennes au respect de leurs obligations internationales vis-à-vis des détenus palestiniens. Nous continuons à le faire.

À cet égard, la France rappelle que la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des garanties fondamentales, en particulier des droits de la défense du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

Nous suivons de près l'évolution de la situation et rappelons notre attachement à la mise en œuvre de l'accord entre autorités pénitentiaires et prisonniers conclu au mois de mai 2012.

Source :

<http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/vues/Kiosque/FranceDiplomatie/kiosque.php?type=ppfr#Chapitre3>

## L'ONU s'inquiète du sort des détenus palestiniens en grève de la faim

L'ONU s'est inquiétée mercredi du sort des prisonniers palestiniens en Israël, en particulier de Samer Issaoui, un des quatre détenus qui observent une grève de la faim de longue durée.

Selon un communiqué, le coordinateur humanitaire de l'ONU James W. Rawley a rencontré à Ramallah (Cisjordanie) le ministre palestinien chargé du dossier des prisonniers, Issa Qaraqaë, et lui a fait part de « la préoccupation des Nations unies quant aux détenus palestiniens dans les prisons israéliennes ».

« Les deux hommes ont discuté de la situation des quatre détenus palestiniens actuellement en grève de la faim et, en particulier de l'état de santé critique de l'un d'eux, Samer Issaoui, qui jeûne depuis plus de 200 jours », a précisé le communiqué.

Les trois autres prisonniers sont Jaafar Ezeddine, Aymane Charawneh et Tariq Qadan. Les quatre Palestiniens protestent contre leur mise en détention administrative, c'est-à-dire sans charge ni procès.

Amnesty International a pour sa part appelé à une « action urgente » en faveur de Samer Issaoui (34 ans) « gravement malade, en grève depuis août 2012, dont la vie est en grave danger ». L'organisation a pressé les autorités israéliennes d'accorder un traitement médical approprié à Samer Issaoui ou à le libérer immédiatement.

Mardi, le président palestinien Mahmoud Abbas avait exhorté la communauté internationale à intervenir d'urgence en faveur des détenus palestiniens en grève de la faim.

Il avait averti que « la situation risque de devenir incontrôlable dans les Territoires palestiniens si la vie des grévistes de la faim n'est pas sauvée ».

Au printemps 2012, 1600 à 2000 détenus palestiniens d'Israël avaient participé à une grève de la faim collective qui s'était conclue par un accord le 14 mai avec l'administration pénitentiaire israélienne.

L'une de leurs principales revendications était la libération des prisonniers en détention administrative à l'expiration de la période en cours, à moins que des charges ne soient portées contre eux.

La détention administrative, une disposition controversée héritée du mandat britannique sur la Palestine, permet une incarcération sans inculpation ni jugement pour des périodes de six mois renouvelables indéfiniment.

Dans son communiqué, M. Rawley a réitéré l'appel de l'ONU à mettre fin à la détention administrative en Israël.

Source :

<http://www.lapresse.ca/international/moyen-orient/201302/13/01-4621370-lonu-sinquiete-du-sort-des-detenus-palestiniens-en greve-de-la-faim.php>

## Appel à action : Campagne d'Addameer

### Appel à action : Rejoignez la campagne mondiale d'Addameer pour mettre fin à la détention administrative !

Addameer, organisation de soutien aux prisonniers et aux droits de l'homme, appelle les activistes et les peuples de conscience à se solidariser avec tous les prisonniers politiques et à rejoindre sa prochaine campagne mondiale contre la détention administrative, dont le lancement aura lieu le 17 avril 2013.

Plus de 4.743 Palestiniens sont actuellement détenus par Israël ; 10 d'entre eux sont des femmes, 193 sont des enfants et 178 sont incarcérés sous le régime de la détention administrative, une vieille mesure à laquelle Israël recourt pour détenir indéfiniment des Palestiniens sur des informations secrètes, sans les inculper ni leur permettre d'être jugés.

Non seulement ces prisonniers sont détenus arbitrairement, mais l'usage que fait Israël de la détention administrative viole différentes normes internationales, telles l'expulsion des Palestiniens du territoire occupé vers Israël, la privation de visites familiales régulières et le défaut de prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants détenus, comme l'exige le droit international.

Nous avons besoin de votre soutien pour briser leurs chaînes ainsi que le silence sur la détention administrative. Aujourd'hui, Israël a sous-traité la sécurité des prisons dans lesquelles sont détenus les Palestiniens à une société britannico-danoise nommée G4S. G4S est, avec le service pénitentiaire israélien, responsable des situations très dures vécues par les prisonniers pendant les grèves de la faim historiques de 2012 auxquelles des milliers de Palestiniens ont participé, dont deux grévistes de la faim qui ont frôlé la mort pour protester contre leur détention arbitraire, Khader Adnan et Hana Al-Shalabi. G4S est aussi complice de la détention par Israël de presque un tiers du Conseil législatif palestinien depuis 2006 et de celle de dizaines de défenseurs des droits de l'homme arrêtés chaque année pour participation à la résistance populaire.

Le gouvernement d'Israël doit libérer tous les détenus administratifs, et en attendant, ils doivent tous jouir de leurs droits prescrits par le droit international.

Addameer soutient la campagne internationale de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) contre G4S pour mettre un terme à sa complicité dans l'emprisonnement des détenus administratifs et pour faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il libère les prisonniers. Addameer appelle les organisations et les individus solidaires ainsi que les organisations pour les droits de l'homme du monde entier à se joindre au lancement de notre Campagne Fin de la détention administrative, le 17 avril 2013.

#### AGISSEZ !

Pour qu'il libère les prisonniers, vous pouvez nous aider à faire pression sur le gouvernement israélien :

- ▶ en participant à une journée de mobilisation de masse, dans votre ville, le mercredi 17 avril 2013, Journée annuelle du Prisonnier palestinien.
- ▶ en organisant une semaine « Fin de la détention administrative », du 17 au 24 avril 2013, dans votre ville ou sur votre campus universitaire, en utilisant le matériel de campagne à venir d'Addameer.

► en sensibilisant votre communauté sur la détention administrative en utilisant notre « trousse à outils de l'activiste » à venir.

Vous pouvez prendre contact avec Addameer par email : [info@addameer.ps](mailto:info@addameer.ps) ; [Facebook](#) ; [Twitter](#) ou [notre site web](#) pour vous impliquer dans la campagne « Fin de la détention administrative ».

Source :

[http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2013/02/05/appel-a-action-rejoignez-la-campagne-mondiale-daddameer-pour-mettre-fin-a-la-detention-administrative/?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Appel\\_%C3%A0\\_action\\_:Rejoignez\\_la\\_campagne\\_mondi](http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2013/02/05/appel-a-action-rejoignez-la-campagne-mondiale-daddameer-pour-mettre-fin-a-la-detention-administrative/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=Appel_%C3%A0_action_:Rejoignez_la_campagne_mondi)

## Communiqué du Collectif National

Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et israéliens  
CPPI /CNPJDPI Bourse du travail de Saint-Denis  
9/11, rue Genin - 93200 Saint-Denis

Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et européennes  
Laurent Fabius,  
37 quai d'Orsay  
75007 Paris

A Paris le 19 février 2013

CNPJDPI

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

Le Collectif national pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens tient à vous alerter sur la responsabilité morale et humaine qui serait celle du gouvernement israélien s'il laissait mourir Samir Issawi, Palestinien de Jérusalem âgé de trente-quatre ans, en grève de la faim depuis plus de 200 jours, qui est à l'agonie aujourd'hui dans l'hôpital de la prison de Ramla, il y est maintenu en vie par sonde gastrique. Par cet acte il veut dénoncer la détention administrative sans procès et les conditions de son emprisonnement par Israël.

Libéré après neuf ans de prison dans le cadre de l'échange négocié pour la libération de Gilad Shalit, il a été enlevé et emprisonné à nouveau au début de juillet 2012. Après vingthuit jours d'interrogatoires sous la torture, il est maintenu jusqu'à ce jour en détention administrative, sans procès, sans avocat, sans accès à son dossier. D'autres prisonniers libérés dans le cadre du même échange ont été ré-emprisonnés de la même façon en violation des termes de l'accord conclu à la fin de la grève des prisonniers.

Aux portes de la mort, Samir Issawi réclame justice. Israël devrait entendre son appel à la justice et ne pas laisser sa mort s'ajouter au désespoir grandissant du peuple qu'il opprime. Nous demandons au Gouvernement de la France d'intervenir immédiatement et énergiquement contre la barbarie en cours et de tout faire pour sauver Samir Issawi. La détention administrative utilisée à des fins punitives, viole les articles 42 et 78 de la IVe Convention de Genève qui exigent que le placement en détention soit une mesure « absolument nécessaire » justifiée par d'« impérieuses raisons de sécurité », par ailleurs elle interdit à toute puissance occupante de transférer de force ou de déporter des personnes hors d'un territoire occupé.

Israël doit libérer Samir Issawi, sauver sa vie serait un signe d'humanité. Israël doit entendre les appels des prisonniers palestiniens.

Compte tenu de l'urgence de la situation, nous sollicitons une audience à votre cabinet au plus vite. Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération

Le Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) - Alliance for Freedom and Dignity (AFD) - Alternative Libertaire (AL) - Américains contre la guerre (AAW) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association Nationale des Elus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) - Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP) - Cedetim / IPAM

► Collectif Faty Koumba : association des libertés, droits de l'Homme et non-violence - Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Palestine (CJACP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Confédération paysanne - Droit-Solidarité - Europe-Ecologie / les Verts (EE-LV) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Gauche Anticapitaliste (GA) - Gauche Unitaire (GU) - Génération Palestine - La Courneuve-Palestine - Le Mouvement de la Paix - Les Alternatifs - Les Femmes en noir - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Liberty (WILPF) (LIFPL) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) - Mouvement Politique d'Emancipation populaire (M'PEP) - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Organisation de Femmes Egalité - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) - Une Autre Voix Juive (UAVJ) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) - Union Générale des Etudiants de Palestine (GUPS-France) - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaires

### Israël. La détention administrative, une pratique marquée par le secret et l'injustice

Israël doit remettre en liberté tous les Palestiniens détenus en vertu de la législation ancienne sur la détention administrative, ou bien les inculper et les juger sans délai et de manière équitable, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport.

Israël doit remettre en liberté tous les Palestiniens détenus en vertu de la législation ancienne sur la détention administrative, ou bien les inculper et les juger sans délai et de manière équitable, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport.

Intitulé [\*Starved of justice: Palestinians detained without trial by Israel\*](#), celui-ci examine les violations des droits humains liées à la détention administrative, une pratique héritée de l'époque du mandat britannique sur la région, qui permet de détenir une personne sans inculpation ni jugement en vertu d'ordonnances militaires renouvelables indéfiniment.

Le rapport demande en outre à Israël de cesser d'utiliser ces mesures pour réprimer les activités légitimes et pacifiques des militants dans les territoires palestiniens occupés.

Il demande la libération immédiate et sans condition des prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

Comme de nombreux autres prisonniers palestiniens, les personnes maintenues en détention administrative subissent des violations de leurs droits fondamentaux – torture et autres mauvais traitements pendant les interrogatoires et traitements cruels et dégradants en détention ou infligés à titre de punition après une grève de la faim ou une action de protestation, entre autres.

À cela s'ajoutent pour ces détenus et leur famille l'incertitude – ils ne savent pas combien de temps va durer la privation de liberté – et l'injustice – ils ignorent la raison exacte de la détention.

Comme les autres prisonniers palestiniens, ces détenus sont aussi en butte à des interdictions de visite, des transferts forcés ou des expulsions, et des mesures de placement à l'isolement.

Ces pratiques sont contraires aux obligations internationales incombant à Israël au regard du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains.

Israël a l'obligation de respecter le droit à une procédure régulière et à un procès équitable, et de prendre des mesures concrètes pour en finir avec la pratique de la torture et des mauvais traitements contre les détenus.

Israël doit aussi autoriser tous les prisonniers et détenus palestiniens à recevoir des visites, et mettre un terme aux transferts forcés et aux expulsions. Enfin, Israël a l'obligation de mener des enquêtes sur les violations des droits humains, de traduire en justice les auteurs présumés de ces actes et d'accorder des réparations aux victimes.

« Cela fait plusieurs dizaines d'années qu'Amnesty International demande à Israël de mettre un terme à la pratique de la détention administrative et de remettre en liberté les détenus,



ou bien de les inculper d'une infraction reconnue par le droit international et de les juger dans le respect des normes internationales », a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Suite et source :

<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Israël-La-detention-administrative-une-pratique-marquée-par-le-secret-et-l-injustice-5504>

## Interview de Julien Salingue sur RFI

**Julien Salingue : Arafat Jaradat, «un martyr qui s'ajoute à une longue liste»?**

**Colère, condamnations, mais aussi recueillement, 48 heures après la mort du détenu palestinien dans une prison israélienne, Arafat Jaradat, dont les funérailles se sont déroulées ce lundi 25 février près de Hébron en Cisjordanie. La branche armée du Fatah a dénoncé un « crime horrible » qui ne restera pas impuni. Et des milliers de personnes se sont donc rassemblées pour ces obsèques. Julien Salingue, docteur en science politique à l'université Paris VIII, répond aux questions de Caroline Paré.**

RFI : Arafat Jaradat est cet homme de 30 ans, qui a succombé samedi 23 février. Est-il un nouveau martyr de la cause palestinienne ?

Julien Salingue : En tout cas, c'est vécu comme tel dans les Territoires palestiniens puisque de toute évidence, si le jeune Jaradat âgé d'une trentaine d'années est décédé, c'est suite aux interrogatoires qu'il a subis par les services israéliens et c'est interprété par les Territoires palestiniens comme un énième cas de mort sous la torture dans les prisons israéliennes, puisque ce sera le 73<sup>e</sup> Palestinien mort sous la torture depuis 1967. Donc oui, un martyr de plus qui s'ajoute à une longue liste.

Justement, les résultats officiels de l'autopsie n'ont pas encore été publiés. Régulièrement, les organisations de défense des droits de l'homme s'alarment de la situation de ces prisonniers palestiniens.

Oui, depuis 2003, il y a eu plus de 700 plaintes qui ont été déposées pour des faits de torture dans les prisons israéliennes et aucune enquête diligentée par les autorités. Les ONG, que ce soient les ONG palestiniennes ou israéliennes ou même internationales (comme [Amnesty International](#) ou [Human Right Watch](#)), n'arrêtent pas d'alerter sur la situation des prisonniers, qu'il s'agisse de faits de torture ou tout simplement de conditions de détention, le fait qu'il y ait des détenus mineurs, et la situation assez dramatique d'un certain nombre de prisonniers qui sont à l'isolement, sans même parler de ceux qui sont en ce moment en grève de la faim pour exiger leur libération.

Puis un autre élément que dénoncent régulièrement les défenseurs des droits de l'homme, c'est la détention administrative. Autrement dit, des gens emprisonnés sans inculpation...

La détention administrative, c'est un emprisonnement sans inculpation, sans motif, sans charge et sans être déféré devant un juge. Ce sont des périodes de six mois renouvelables à l'infini. Aujourd'hui, on a à peu près 200 prisonniers palestiniens qui sont dans cette situation, ce qui est l'arbitraire le plus total puisque la justice militaire israélienne n'a pas besoin de présenter de preuves ou de motifs d'accusation, et ils peuvent garder des gens pendant un an, deux ans, trois ans, cinq ans dans les prisons, sans qu'ils soient jugés, sans qu'ils sachent s'ils vont être un jour libérés.

C'était le cas d'ailleurs pour Arafat Jaradat ?

Il venait tout juste d'être arrêté, et cinq jours après, il est mort dans les prisons. Les Israéliens disent qu'il est mort d'un arrêt cardiaque, mais ce qu'on lit dans la presse palestinienne, c'est que c'est quelqu'un qui avait une trentaine d'années, qui était en bonne

forme physique. Il attendait un troisième enfant. Donc, il y a de forts soupçons quant aux conditions dans lesquelles il est décédé.

Il y a eu de nombreuses réactions côté palestinien. Ce matin par exemple, Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, a accusé Israël de vouloir créer le chaos.

Pourquoi ces déclarations ? Est-ce qu'elles relayent le sentiment général ou bien c'est une forme de surenchère politique ?

Non, Mahmoud Abbas se contente de « coller » à la colère qu'il y a dans les Territoires palestiniens mais qui précédait en réalité la mort de Jaradat. La question des prisonniers, c'est une question essentielle dans la société palestinienne. Il y a des détenus qui sont en grève de la faim depuis maintenant plusieurs mois dans les prisons israéliennes. La veille de la mort de Jaradat, il y avait des manifestations de solidarité dans les Territoires palestiniens avec ces détenus. Il y a eu une centaine de blessés dans ces manifestations. Donc il y a une colère qui monte dans les Territoires palestiniens et c'est « logique » que Mahmoud Abbas s'aligne sur cette colère là pour ne pas être en décalage une fois de plus avec l'état d'esprit de la population.

Hier, il y avait une double réaction côté israélien : appel au calme et puis dans le même temps, ce déblocage de fonds, ces taxes collectées par Israël et qui étaient bloquées depuis que la Palestine avait accédé au statut d'observateur à l'ONU. Est-ce une forme d'aveu ?

Quelque part il y a une logique, mais en même temps une certaine hypocrisie. La logique, c'est que c'est de l'argent qu'Israël doit à l'Autorité palestinienne. Ce n'est pas un cadeau qu'ils leur font, mais c'est de l'argent qu'ils leur doivent. Cet argent sert principalement à payer les salaires des fonctionnaires. Et les fonctionnaires étaient soit à moitié payés ou pas du tout payés, depuis plusieurs mois. Et là, Israël demande dans le même temps à l'Autorité palestinienne de maintenir le calme, c'est-à-dire en gros de faire appel à ses forces de police pour maintenir le calme dans les Territoires palestiniens. Il ne manquerait plus qu'on leur demande de maintenir le calme sans être payés. Quelque part, oui, c'est un aveu d'une chose, c'est que tout simplement l'Etat d'Israël compte une fois de plus se décharger de ses responsabilités en exigeant que ce soit l'Autorité palestinienne qui maintienne le calme alors que les responsables du chaos qu'il pourrait y avoir dans les Territoires palestiniens sont les autorités israéliennes.

On peut d'ailleurs noter que ces dernières 48 heures, Benyamin Netanyahu est resté très discret, par exemple sur ces annonces. Ce n'est pas lui qui les a faites hier, mais un des porte-parole du gouvernement. Il faut dire qu'il est toujours empêtré dans ses tractations pour monter un gouvernement, n'est-ce pas ?

Il y a les deux aspects. Il est en train de négocier pour son gouvernement, donc il ne faut pas qu'il s'expose trop. Et puis tout simplement, il y a un vrai risque d'embrasement dans les Territoires palestiniens et des déclarations de Benyamin Netanyahu pourraient contribuer à enflammer. Et du coup, il pourrait porter la responsabilité directement d'un éventuel embrasement des territoires occupés, ce qu'il ne veut évidemment pas faire parce que cela serait une reconnaissance de sa politique, qui en réalité conduit la population palestinienne à chaque jour un peu plus protester contre la situation qui leur est faite.

tags: [Droits de l'homme](#) - [Israël](#) - [Justice](#) - [Territoires Palestiniens](#)

Source :

<http://www.rfi.fr/moyen-orient/20130225-israel-mort-detenus-palestinien-funerailles-martyr-detention-administrative>

## Lettre de Patrick Le Hyaric à Catherine Ashton, représentante de l'Union européenne

« Décès du prisonnier palestinien, Arafat Jaradat: les autorités européennes doivent peser de tout leur poids pour faire éclater la vérité et la justice ».

Arafat Jaradat, trente ans, a été arrêté le 18 février 2013 par les autorités israéliennes, près d' Hébron, soupçonné d'appartenir au Fatah. Immédiatement placé en garde à vue, il avait été transféré à la prison de Megido.

Alors que la vie d'Arafat Jaradat était placée sous la responsabilité de l'Etat d'Israël, six jours après son arrestation, son décès a été annoncé officiellement comme faisant suite à un accident cardiaque.

Réfutant la version officielle, Issa Qaraq, Ministre des prisonniers de l'Autorité palestinienne a déclaré avoir reçu des informations « choquantes et douloureuses » faisant état du fait qu'Arafat Jaradat était « décédé des suites de la torture ».

Le décès de ce jeune prisonnier a causé une profonde émotion en Palestine et en Israël parmi tous les défenseurs des droits humains ainsi que des droits du peuple palestinien.

Alors que l' Autorité palestinienne en a appelé à l'intervention de la Cour internationale, j'ai demandé à la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne, Madame Catherine Ashton, que l' Union européenne pèse de tout son poids pour faire éclater la vérité et la justice dans cette affaire qui, une fois de plus, a endeuillé une famille palestinienne et avec elle toute la Palestine.

*Voici la lettre que j'ai adressé à Catherine Asthon, Haute représentante de l'Union européenne:*

« Madame la Haute-Représentante,

La mort d'Arafat Jaradat cause une profonde émotion en Palestine et en Israël parmi tous les défenseurs des droits humains ainsi que des droits du peuple palestinien. Elle a bouleversé les membres de sa famille et jeté dans le désarroi sa compagne et ses deux enfants.

Arrêté le lundi 18 février par les autorités israéliennes, près d'Hébron, placé en garde à vue et transféré à la prison de Megiddo, la vie d'Arafat Jaradat était placée sous la responsabilité de l'Etat d'Israël. Officiellement, six jours après son arrestation, sa mort a été annoncée comme faisant suite à un accident cardiaque, le samedi 23 février.

Dès cette déclaration, pour un homme de trente ans et en bonne santé, dans le contexte d'interrogatoires menés par le Shin Beth, dans une prison où sont décédés plusieurs autres prisonniers dans des circonstances suspectes, des doutes s'étaient élevés sur les circonstances de la mort d'Arafat Jaradat, détenu pour avoir été soupçonné d'appartenir au Fatah.

Réfutant la version officielle lors d'une conférence de presse tenue à Ramallah ce dimanche, Issa Qaraqe, Ministre des prisonniers de l'Autorité palestinienne a déclaré avoir reçu des informations «choquantes et douloureuses» faisant état du fait qu'Arafat Jaradat était « décédé des suites de la torture ».

Un témoignage corroboré par le Président de la Société des prisonniers palestiniens, Qaddura Fares.

Un témoignage convergent avec celui de Maître Kameel Sabbagh, l'avocat d'Arafat Jaradat qui, au cours de l'audition de son client trois jours après son arrestation devant un juge israélien a rapporté dans un communiqué ce dimanche : « Quand je suis entré dans la salle d'audience, j'ai vu Jaradat assis sur une chaise en bois devant le juge. Son dos était voûté et il avait l'air très abattu et fragile (...) Quand je me suis assis à côté de lui, il m'a dit qu'il avait des douleurs graves dans le dos et d'autres parties de son corps parce qu'il avait été battu et pendu pendant de longues heures alors qu'il était questionné. »

« Quand Jaradat a entendu dire que le juge reportait son audience » a-t-il ajouté dans son communiqué : « il a paru avoir extrêmement peur et il m'a demandé s'il allait passer le temps restant en cellule. Je lui ai répondu qu'il était encore dans la période d'enquête et que c'était donc possible, et que, en tant qu'avocat, je ne pouvais rien faire pour lui dans cette période. »

Le corps d'Arafat Jaradat, accompagné par des centaines de ses compatriotes, a été inhumé ce lundi 25 février 2013.

Les circonstances qui entourent sa mort doivent être éclaircies à partir des principes du droit international.

L'autorité palestinienne en a appelé à l'intervention de la Cour pénale internationale. Son appel demande une réponse.

Les autorités de l'Union européenne se doivent de peser de tout leur poids pour faire éclater la vérité et la justice dans cette affaire qui, une fois encore, une fois de plus, a endeuillé une famille palestinienne et avec elle toute la Palestine.

Dans l'attente de connaître les actions que vous allez déployer pour obtenir une clarification sur le décès de M. Jaradat,

Recevez, Madame la haute représentante, l'expression de ma haute considération. »

Source :

<http://patricklehyaric.net/2013/02/27/deces-du-prisonnier-palestinien-aarafat-jaradat-les-autorites-europeennes-doivent-peser-de-tout-leur-poids-pour-faire-eclater-la-verite-et-la-justice/>

### **Amira Hass : Après la mort d'un Palestinien des œuvres du Shin Bet, il est temps d'interroger ceux-là mêmes qui interrogent.**

Depuis des années, les détenus et prisonniers palestiniens se plaignent de privation de sommeil, de port douloureux et prolongé de menottes, d'humiliations, de tabassages et de négligence médicale. Selon les normes internationales, il s'agit bel et bien de torture.

*Photo : Un acteur israélien montre l'une des techniques habituelles de torture du Shin Bet. (Photo AFP)*

Arafat Jaradat, 30 ans, est mort durant un interrogatoire mené par le service de sécurité Shin Bet. Chaque semaine, des dizaines, sinon des centaines de Palestiniens empruntent le parcours qu'il a entamé le 18 février.

Des dizaines d'Israéliens aux noms inconnus suivent une voie parallèle : les militaires qui procèdent aux arrestations au plus noir de la nuit, les médecin militaire qui examine le nouveau détenu, les gens du Shin Bet qui interrogent, par équipes sans cesse changeantes, les gardes des Services pénitentiaires israéliens, les travailleurs de la clinique de la prison et le juge qui prolonge l'ordre de détention.

C'est vrai, il y en a des milliers d'autres à emprunter cette route, parfois plus longue et plus dure encore, et qui restent en vie. C'est probablement ce que le Shin Bet et les services carcéraux diront en guise de défense. Mais, vu sous l'angle [palestinien](#), chaque arrêt sur la route de la détention et des interrogatoire implique une énorme douleur physique et psychologique que l'armée, la police, le Shin Bet et les services carcéraux infligent intentionnellement.

Ceci va bien au-delà de la souffrance qui devrait être causé par la privation de liberté d'une personne et par la notification d'une inculpation. Depuis des années, les détenus et prisonniers palestiniens se plaignent de privation de sommeil, de port douloureux et prolongé de menottes, d'humiliations, de tabassages et de négligence médicale. Selon les normes internationales, il s'agit bel et bien de torture.

Jaradat n'était pas une bombe à retardement. Il avait été arrêté parce qu'on le soupçonnait d'avoir jeté des pierres et un engin incendiaire sur des cibles israéliennes. Après trois jours d'interrogatoire, la police a demandé au tribunal (au nom du Shin Bet) de prolonger sa détention de quinze jours supplémentaires à des fins d'interrogatoire. L'audition concernant la prolongation de détention a eu lieu le 21 février, au centre des interrogatoires de Kishon, du Shin Bet, en présence d'un juge militaire, le major David Kadosh. Le juge a ordonné une prolongation de 12 jours.

Une confession dénuée de clarté

Kamil Sabbagh, un avocat du ministère de l'AP des Affaires des prisonniers, a demandé à l'enquêteur de la police présent à l'audition s'il y avait d'autres soupçons contre le client. Il

lui a été répondu qu'il n'y en avait pas. Il a ensuite demandé si Jaradat avait avoué et l'enquêteur de la police a répondu : « *Partiellement.* » Sabbagh en a conclu que Jaradat avait avoué avoir jeté des pierres.

L'expérience montre que les jours additionnels d'interrogatoire – nombreux, ici, au vu de la nature mineure du délit – n'avaient pas simplement pour but d'obtenir des aveux plus substantiels, mais de faire en sorte que Jaradat implique d'autres personnes ou encore de collecter des informations personnelles, même de nature embarrassante, utilisables ultérieurement. D'après ce qu'ont rapporté des détenus à leurs avocats, il est clair que la privation de sommeil, combinée à l'entrave douloureuse et prolongée des membres, est une pratique des plus habituelles. Comme nous l'apprenons dans les tribunaux militaires et ailleurs, les gens avouent des choses qu'ils n'ont pas faites ou accusent faussement d'autres personnes, uniquement afin qu'on leur permette de dormir.

Durant le bref laps de temps dont ont disposé Jaradat et son avocat juste avant l'audition concernant la prolongation, Jaradat, qui souffrait d'une hernie discale, a pu dire à Sabbagh qu'il éprouvait des douleurs suite à une station assise prolongée. Le juge Kadosh était au courant de ces douleurs pour avoir lu un rapport secret qu'on lui avait montré. Alors que le juge rédigeait sa décision, Jaradat a déclaré à Sabbagh que les conditions d'isolement étaient pénibles pour lui et qu'il voulait être transféré dans une autre cellule. Sabbagh a eu l'impression que Jaradat souffrait d'un stress psychologique sévère et en a informé le juge.

Le juge a alors ajouté à sa décision : « *L'avocat de la défense demande au tribunal la permission de soumettre le problème de la santé mentale du suspect lorsque celui-ci est seul dans une cellule ainsi que ses inquiétudes à propos des dommages psychologiques. Il demande que le suspect soit examiné et reçoive les soins qui conviennent.* »

#### Le rôle des informateurs

L'audition concernant la prolongation de détention a eu lieu jeudi, à 10 heures du matin. Dimanche, Sabbagh ne savait toujours pas quand Jaradat avait été transféré à la prison de Megiddo, où il est décédé. Des organisations palestiniennes représentant les prisonniers font état de la possibilité qu'il ait été enfermé dans une cellule de Megiddo, en compagnie d'informateurs.

Au contraire des interrogatoires du Shin Bet, qui sont consignés dans des rapports, l'existence d'informateurs n'est pas officiellement renseignée par les autorités. Les informateurs recourent à divers moyens pour extorquer des informations, qu'elles soient vraies ou fausses. Ils se vantent de leurs exploits en tant que membres d'organisations palestiniennes, ils suggèrent que le détenu est un collaborateur du fait qu'ils ne discutent pas de ses actes avec eux, et ils le menacent.

L'enquête sur la mort de Jaradat doit examiner toutes les phases de sa détention et de ses interrogatoires – et cela vaut aussi pour des milliers d'autres détenus. Mais tout interrogatoire pourra être contesté dès le début du fait qu'avec l'autorisation de la Haute Cour de justice, les interrogatoires ne sont pas filmés.

Voici quinze jours seulement, le 6 février, les juges Asher Grunis, Hanan Melcer et Noam Sohlberg ont rejeté une pétition lancée par quatre groupes des droits de l'homme réclamant l'annulation d'une loi de 2003 permettant à la police de ne pas filmer ou enregistrer sur bande les interrogatoires des suspects en matière de sécurité. Les organisations demandaient également au tribunal d'exiger de la part du Shin Bet qu'il enregistre visuellement les interrogatoires des suspects. Les juges ont répondu que, du fait que la loi était en examen en ce moment, « *le temps n'était pas encore venu d'examiner les arguments mêmes des requérants* ».

Les Palestiniens n'ont que faire d'une enquête israélienne. Pour eux, la mort de Jaradat est bien plus importante que la tragédie que Jaradat lui-même et sa famille ont subie. De par leur expérience, la mort de Jaradat n'est pas une preuve que d'autres ne sont pas morts, c'est une preuve que le système israélien a l'habitude de recourir à la torture. De par leur expérience, le but de la torture n'est pas seulement d'accuser quelqu'un, mais surtout de dissuader et de soumettre un peuple tout entier.

Publié sur [Haaretz](http://www.haaretz.com) le 25 février 2013.

Source :

[http://www.pourlapalestine.be/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1522:apres-la-mort-dun-palestinien-des-uvres-du-shin-bet-il-est-temps-dinterroger-ceux-la-memes-qui-interrogent-&catid=95:les-prisonniers-disrael](http://www.pourlapalestine.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1522:apres-la-mort-dun-palestinien-des-uvres-du-shin-bet-il-est-temps-dinterroger-ceux-la-memes-qui-interrogent-&catid=95:les-prisonniers-disrael)

---

**Amira Hass** est une journaliste israélienne, travaillant pour le journal **Haaretz**. Elle a été pendant de longues années l'unique journaliste à vivre à **Gaza**, et a notamment écrit "*Boire la mer à Gaza*" (Editions La Fabrique)

## Lettre de Michèle Sibony (UJFP) au responsable de l'information à France Inter

mardi 26 février 2013 par Michèle Sibony

Bonjour Monsieur,

Je tiens à vous exprimer mon profond regret devant l'information tronquée qui est diffusée depuis ce matin sur les journaux de France Inter.

J'écoute à toutes les heures quelqu'un qui raconte que le tir de rocket palestinien sur le sud d'Israël revendiqué comme une vengeance après la mort d'un prisonnier palestinien cette semaine, est le premier acte de violence (sic) depuis la dernière intervention israélienne sur Gaza en représailles de tirs palestiniens etc...



Ce qu'il faut comprendre d'une telle phrase c'est que la violence n'est que palestinienne. Il n'y a violence que quand des Palestiniens tirent une rocket sur Gaza. Le reste tout ce qui précède, tout le contexte n'a pas à être connu de vos auditeurs, il n'y a d'israélien que des réponses à la violence palestinienne. L'occupation, le siège de Gaza, les morts et blessés quotidiens sous les balles israéliennes, la colonisation et la violence des colons, les prisons et le statut des prisonniers politiques, tout cela vos auditeurs n'ont pas à le savoir !

A ce propos si le journal de France Inter juge utile de donner cette info là pourquoi ne donne-t-il pas celle qui concerne ce prisonnier, tué sous la torture (cf les premiers éléments de l'autopsie qui a eu lieu devant la famille et son avocat) et pourquoi France Inter ne consacre-t-il pas une partie de cette information à dire que 3000 prisonniers ont entamé une grève en réponse à cette mort plus que suspecte. Que 4 prisonniers sont en grève de la faim depuis 215 jours et sont à l'agonie ! Que les accords passés en 2012 entre Israël et les prisonniers après une grève très dure, sont quotidiennement violés par Israël et que les 4600 prisonniers politiques palestiniens sont actuellement au bout du rouleau. Ce n'est pas de la violence ça ???

Et cette information là, telle que formulée sur votre antenne, c'est de la violence aussi. Je tiens à vous le dire.

Michèle Sibony  
Membre du bureau national de l'UJFP

Source :

<http://www.ujfp.org/spip.php?article2608>

<http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2013/02/27/lettre-de-michele-sibony-ujfp-au-responsable-de-linformation-a-france-inter/>

## Dans la presse :

**BFM TV :**

<http://www.bfmtv.com/international/detenu-palestinien-tue-israel-a-suite-tortures-456584.html>

**Le Figaro :**

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/02/24/97001-20130224FILWWW00005-deces-d-un-detenu-israel-accuse.php>

**RFI :**

<http://www.rfi.fr/moyen-orient/20130225-le-detenu-palestinien-mort-israel-arafat-jarabat-ete-inhume-le-fatah-crie-vengeance?>

[ns\\_campaign=google\\_choix\\_redactions&ns\\_mchannel=editors\\_picks&ns\\_source=google\\_actualite&ns\\_linkname=moyen-orient.20130225-le-detenu-palestinien-mort-israel-arafat-jarabat-ete-inhume-le-fatah-crie-vengeance&ns\\_fee=0](http://www.google.com/search?q=ns_campaign=google_choix_redactions&ns_mchannel=editors_picks&ns_source=google_actualite&ns_linkname=moyen-orient.20130225-le-detenu-palestinien-mort-israel-arafat-jarabat-ete-inhume-le-fatah-crie-vengeance&ns_fee=0)

**Libération:**

[http://www.liberation.fr/monde/2013/02/24/greve-de-la-faim-de-3000-detenus-palestiniens-en-israel\\_884138](http://www.liberation.fr/monde/2013/02/24/greve-de-la-faim-de-3000-detenus-palestiniens-en-israel_884138)

**L'Express:**

[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-orient/palestine-israel-accuse-d-avoir-torture-un-detenu-a-mort\\_1224166.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-orient/palestine-israel-accuse-d-avoir-torture-un-detenu-a-mort_1224166.html)

**Al Jazeera:**

<http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2013/02/201322511744515745.html>

**La Croix:**

[http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Israel-accuse-de-torture-demande-aux-Palestiniens-de-calmer-la-situation-\\_NG\\_-2013-02-24-914585](http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Israel-accuse-de-torture-demande-aux-Palestiniens-de-calmer-la-situation-_NG_-2013-02-24-914585)